

# STAGE THEATRE

DU 22 AU 26 AVRIL 2024  
ESPACE DE RETZ

avec la compagnie A toute vapeur !



## STAGIAIRE(S)

77€ PAR STAGIAIRE  
MACHECOUL-SAINT-MÊME

87€ PAR STAGIAIRE  
AUTRE LOCALITÉ

NOM/PRENOM.....DATE DE NAISSANCE.....  
NOM/PRENOM.....DATE DE NAISSANCE.....  
NOM/PRENOM.....DATE DE NAISSANCE.....

Représentant légal :

NOM/PRENOM.....



.....



.....



.....

CONTACT D'URGENCE (si différent) :.....

Je soussigné(e) .....,  
responsable légal du/des stagiaire(s) mineur(s) déclaré(s)

Ø Dans le cadre du droit à l'image, la Ville de Machecoul-Saint-Même peut utiliser, sans limite de temps, les photographies ou vidéos prises à cette occasion, du/des stagiaire(s) déclaré(s), sur les supports de communication de la ville.

autorise  n'autorise pas

Ø Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte dans son intégralité.

Ø Déclare le(s) stagiaire(s) mineur(s) à quitter seul(s) le lieu du stage.

autorise le midi  n'autorise pas le midi  
 autorise le soir  n'autorise pas le soir

Ø Merci de bien vouloir préciser toutes informations complémentaires nécessaires au bon déroulement du stage (ex: allergie, épilepsie, handicap...)

.....  
.....

Lu et approuvé,  
A....., le.....  
Signature obligatoire

# STAGE

du 22 au 26 avril 2024

avec la compagnie A toute vapeur !

# THEATRE

SAISON 2023 : 2024

## REGLEMENT INTERIEUR

Le stage théâtre du lundi 22 au vendredi 26 avril 10h 12h et 14h 16h30, à l'Espace de Retz, est ouvert aux enfants et adolescents de 8 à 18 ans.

Chaque stagiaire s'engage à participer à l'ensemble du stage ainsi qu'au spectacle de clôture le vendredi 26 avril à 19h au Théâtre.

En s'inscrivant au stage, une place pour un spectacle est intégrée :

- Pour les 8 - 12 ans Je suis tigre mercredi 17 avril 20h
- Pour les 13 ans et plus Et la mer s'est mise à brûler jeudi 30 novembre 20h

Le nombre de places est limité.

Les habitants de Machecoul-Saint-Même sont prioritaires pendant un mois, à compter de la date d'ouverture de la billetterie de la saison culturelle (lundi 3 juillet). Toutefois, pour les autres localités, il convient de ne pas attendre, les inscriptions étant enregistrées par ordre d'arrivée.

Chaque stagiaire devra être couvert par une assurance-responsabilité civile personnelle.

La Ville de Machecoul-Saint-Même décline toute responsabilité en cas de vol.

La Ville de Machecoul-Saint-Même se réserve le droit d'annuler le stage en cas de manque de participants. Dans ce cas, un remboursement sera effectué.

En cas de désistement du stagiaire, le remboursement se fera uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (ex : certificat médical).

Si un motif exige que le stagiaire quitte le stage avant l'heure de fin d'activité, le représentant légal s'engage à remettre à l'encadrement une autorisation de sortie anticipée.

Les stagiaires ne sont pas pris en charge par la ville Machecoul-Saint-Même en dehors des horaires du stage et notamment lors de la pause méridienne.

Pour valider l'inscription, il suffit d'envoyer ce bulletin dûment rempli et signé.  
Le service Culture reviendra vers vous notamment pour le règlement.